

## Réunion du Conseil du 26 novembre 2024

14h30, salle GAÏ.135

86 rue Pasteur 69007 Lyon

*Présent-es* : Luc ANGELINI (Villa Gillet de Lyon) ; Aurélie BARRE (Lyon 3, CIHAM) ; Jean-Luc BAYARD (directeur de la recherche, ENSASE) ; Isabel COLON DE CARVAJAL (Lyon2, ICAR) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon 2, HISoMA) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Sibylle GOEPPER (Formations ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Antoine Guillaume (Lyon 2, DDL) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL) ; Marie-Apolline JOULIE (Doctorante, ENS, CERCC) ; Céline LATHUILIERE (secrétariat, ED 3LA, Lyon 3) ; Raphaël LUIS (ENS, CERCC) ; Marina MESTRE ZARAGOZA (Lyon 3, IHRIM) ; Claudia PALAZZOLO (Lyon2, Passages XX-XXI) ; Julia MALLET (Doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Eva MODOLO (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; Anne-Cécile NENTWIG (CNSMD de Lyon) ; Lena OSTY (doctorante, Lyon 3, IETT) ; Soline PESTRE (Doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Vincent RENNER (Lyon 2, CeRLA) ; Pascale TOLLANCE (Lyon 2, LCE).

*Excusé.es* : Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) représenté par Marina MESTRE ZARAGOZA ; Cécile DAVRIEUX-DE-BECDELIEVRE (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Pascaline DURY (Lyon 2, CeRLA) représentée par Vincent RENNER ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) représentée par Anne-Cécile NENTWIG ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) représenté par Marc DESMET ; Caroline JULLIOT (Lyon 3, MARGE) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI) représentée par Claudia PALAZZOLO ; Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon).

*Invitée* : Anolga RODIONOFF (UJM, ECLLA).

### 1. Présentation de Mme Claudia PALAZZOLO

Le directeur donne la parole à sa collègue après avoir rappelé que suite au souhait de Pascale TOLLANCE de quitter ses fonctions de directrice adjointe de l'ED 3LA pour Lyon 2 qu'elle a occupée pendant 6 ans – ce pourquoi il la remercie chaleureusement –, il a contacté Claudia PALAZZOLO à la fin du mois de juillet. Une réunion de travail en distanciel a permis à

cette dernière de commencer à se familiariser avec le fonctionnement de l'Ecole doctorale. Présentée lors de la réunion du Bureau de 3LA le 17 septembre de cette année, Claudia PALAZZOLO à la demande du directeur, s'occupe de la réinscription des doctorant.es de Lyon 2 de la D2 à la D4.

Mme PALAZZOLO, professeure en études en danse, appartient à l'UR Passages XX-XXI, à ce titre elle représente parfaitement le A de de l'acronyme 3LA et une part de l'empan scientifique et disciplinaire de l'Ecole doctorale 484. A Lyon 2 depuis 20 ans, elle est professeure depuis 2020 et se dit prête et heureuse de s'investir dans l'Ecole doctorale 3LA comme potentielle directrice adjointe pour Lyon 2.

## 2. Informations diverses

### 2.1. Appel à candidature à la direction de l'ED 3LA

Comme il l'a annoncé lors de son élection par le Conseil en juin 2020, Ph. MEUNIER présentera sa démission à la fin de l'année universitaire 2024-2025, soit le 31 août 2025, à la fin de l'habituel mandat de 5 ans. Il se propose d'organiser l'élection de la/le nouveau/elle directeur/trice de l'ED lors de la réunion du Conseil début mai. Entre-temps, il souhaite recueillir les candidatures à sa succession (lettre de candidature + CV abrégé) afin d'organiser cette élection par les 26 membres du Conseil qui ont voix délibérative.

NB : est éligible à cette fonction tout.e enseignant.e-chercheur/euse (EC) ou chercheur/euse ayant le grade de Professeur.e ou de Directeur/trice de recherche, qu'elle ou il soit ou non membre de l'actuel Conseil, pourvu qu'elle ou il soit rattaché.e à l'ED 3LA.

Un appel à candidatures sera lancé prochainement à l'intention des collègues éligibles ; la vice-présidente recherche de Lyon 2, Lydia COUDROY DE LILLE a demandé d'attendre l'avis de la DAJIM qu'elle va elle-même contactée, avant que ne soit lancé l'appel ; à l'heure où sont rédigées ces lignes, aucune consigne n'est remontée.

Ph. MEUNIER se tient à la disposition de la personne qui le remplacera pour lui transmettre les dossiers et l'associer aux décisions qui seront prises par l'ED jusqu'à la fin de son mandat, en particulier aux procédures liées à la prochaine campagne d'attribution des contrats doctoraux sur contingent des établissements qui se déroulera en juillet 2025.

Il veillera à ce que le nom de son/sa remplaçant.e soit transmis dès l'élection à la présidente de l'Université de Lyon 2, Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, afin qu'un arrêté de nomination soit publié dans des délais qui lui permettent de prendre ses fonctions au 1er septembre 2025.

### 2.2. Calendrier des événements de la vie de l'ED 3LA en 2025

2.2.1. La Rentrée dite solennelle aura lieu le mercredi 22 janvier 2025 à partir de 14h30 dans le grand amphi de Lyon 2. La conférence inaugurale sera donnée par M. Jean PRUVOST dont le nom a été proposé par Éric Bordas. Professeur émérite de l'université de Cergy-Pontoise, lexicologue et historien de la langue française, M. PRUVOST a occupé de 2003 à 2005 les fonctions de directeur scientifique et rédacteur en chef du *Nouveau Littré* publié par les Éditions Garnier. De 2007 à 2010, il a dirigé la collection des *Dictionnaires Bordas*, de poche et grand format, dictionnaires de synonymes, de rimes, des difficultés de la langue, et un dictionnaire de citations dont il est l'auteur. En janvier 2009, il devient Directeur éditorial des Éditions Honoré Champion. M. PRUVOST a reçu le prix international de linguistique *Logos*

en 2000 ; le prix de l'Académie française pour l'ouvrage *Les dictionnaires français. Outils d'une langue et d'une culture*, en 2007 ; le prix Emile Littré en 2019, et il est lauréat, la même année, de la Grande Médaille de la Francophonie décernée par l'Académie française.

2.2.2. Les Doctoriales 2025 se dérouleront les 4 et 5 juin au Musée des Beaux-Arts de Lyon grâce à l'accueil et à la générosité de M. STUCCILLI. Les représentant.es des doctorant.es de 3LA ont reçu 5 réponses émanant des universités de Lyon 2 et Lyon 3 pour organiser ces Doctoriales ; le comité d'organisation composé des 5 représentant.es des doctorant.es et des 5 personnes qui ont répondu favorablement, sera chargé de lancer l'appel à communication, une fois posée et déclinée la problématique en relation si possible avec le lieu d'accueil. Les membres du Conseil sont invités aussi à faire des propositions.

### 2.3. Calendrier de l'évaluation du HCERES

Dépôt des dossiers d'autoévaluation (bilan et projet) pour le 16 juin 2025 ;

Entretiens 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre 2025 avec :

1. autorité de tutelle,
2. direction ED + direction des UR rattachées à l'ED,
3. personnel BIATSS
4. panel de doctorant.es ;

Envoi des rapports provisoires début février 2026 ;

Retour des observations début mars 2026 ;

Dépôt des réponses aux recommandations du HCERES au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

Envoi des rapports définitifs à l'établissement et à la DGESIP avril 2026 ;

Entrée en vigueur de la nouvelle accréditation 1<sup>er</sup> septembre 2027.

### 2.4. Problèmes de remboursement des frais de mission par la DRED de Lyon 2

La direction de l'ED a été alertée par un mail de la directrice du CeRLA, Pascaline DURY, du 21 octobre dernier sur le retard inquiétant subi par les remboursements des frais de mission, et cela malgré ses relances, lequel entraîne de graves problèmes budgétaires au moment où les unités de recherche sont confrontées aux dépenses liées aux soutenances.

Ces retards récurrents ne concernent pas seulement les remboursements mais aussi la saisie des bons de commande aux factures présentées par les partenaires de l'Ecole doctorale comme la Villa Gillet. La responsable du Pôle financier de la DRED, Elisabeth DESIRE, a répondu le 22 novembre que le recrutement d'une personne supplémentaire au service financier permettra de raccourcir les délais, mais l'on peut d'ores et déjà acter que le bon de commande à la Villa Gillet ne sera pas saisi avant l'ouverture budgétaire 2025, soit 8 mois après la présentation de la convention jugée non conforme par Lyon 2.

La direction de l'ED alerte à nouveau sur le fait que la gestion du budget continue à se faire à vue et qu'aucun retour ne permet de savoir exactement si les sommes engagées ont été payées.

Enfin, la DRED sans concertation a modifié la procédure de demande de prise en charge de la mission de la/du doctorant.e : après avoir rempli le formulaire et obtenu l'aide financière dûment signée de son unité de recherche la/le doctorant.e doit l'envoyer directement au directeur de l'ED 3LA : [p.meunier@univ-lyon2.fr](mailto:p.meunier@univ-lyon2.fr). Celui-ci remplit et signe à son tour le

formulaire qu'il renvoie toujours dans les 24 heures à Mme SAÏD OMAR du service financier de la DRED, en charge des missions et manifestations des doctorant.es. Le formulaire à télécharger sur le site a été modifié dans ce sens.

### 2.5. Bilan de la réunion du Collège doctoral du 02/10

Le chantier de mise à jour du MOOC Ethique de la recherche et intégrité scientifique est prévu en 2025, complété par la recherche par la Service des études doctorales de l'UdL d'un enseignant-chercheur pour faire des séances en présentiel.

L'UdL demande à ce que les établissements recensent les manquements à l'Intégrité en passant par le référent intégrité de chaque établissement.

Le Centre de Santé Mentale ouvrira ses portes en janvier 2025. Il accueillera les étudiant.es du site pour des séances individuelles mais également des ateliers. Une discussion doit être entreprise avec la directrice du centre pour inclure le public des doctorant.es dans les bénéficiaires.

L'UdL propose également des groupes de co-développement sur « bien vivre sa thèse » et « handicap » de 10 séances sur 6 mois de 2 heures à 1 ½ journée.

Une question a également porté sur la reconnaissance en ECTS des heures de formations. Cette reconnaissance pourrait être un facteur d'attractivité pour les étudiants européens. De plus, valider des crédits aux doctorants leur permet de valider des compétences au-delà du diplôme et donc d'avoir une attestation si toutefois ils n'arrivent pas au terme de leur thèse. On peut rappeler qu'à part quelques exceptions, les universités françaises ne délivrent pas d'ECTS pendant le doctorat, considérant que le doctorat n'est pas ou très faiblement un enseignement sous forme de cours, mais un apprentissage de la recherche. Il est rappelé cependant que la Suisse, un exemple parmi d'autres, accorde 18 ECTS à la formation doctorale. Et Céline LATHUILIERE, gestionnaire de l'ED 3LA à Lyon 3 informe le Conseil que la directrice de l'ED SEG, Isabelle Royer, rédige des attestations de validation du programme de formation doctorale avec équivalence de « crédits internes » (voir ci-dessous), soit 50 crédits pour un total de 105 heures suivies, sans que l'on sache précisément à quel volume horaire correspondent les différents crédits octroyés :

<b>BLOC 1 SOCLE – FORMATIONS A OU PAR LA RECHERCHE DE L'ED SEG</b>		<b>Crédits internes</b>
U1	Formation interdisciplinaire	7
U2	Formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique	4
U3	2 Formations internationales	8
U5	Sensibilisation aux enjeux sociétaux	1
U5	Sensibilisation à la science ouverte	1
W	Workshop de l'ED SEG	13
<b>Total</b>	<b>34 crédits obligatoires</b>	<b>34</b>
<b>BLOC 2 – PROFESSIONNALISATION</b>		<b>Crédits Internes</b>
<b>Total</b>	<b>2 Formations ou équivalences activités à la carte</b>	<b>8</b>
<b>BLOC 3 – FORMATIONS DE SPECIALITE</b>		<b>Crédits internes</b>
<b>Total</b>	<b>2 Formations ou publications à la carte</b>	<b>8</b>

Soit 8 séminaires ou équivalences totalisant plus de 105 heures, un workshop et des activités de sensibilisation pour un total de 50 crédits.

### 3. Election de la nouvelle directrice adjointe de l'ED 3LA, Lyon 2

Cette élection se fait à bulletins secrets, à laquelle participent les 19 membres avec voix délibérative présents : Mme Claudia PALAZZOLO est élue à l'unanimité avec 19 votes favorables et est félicitée chaleureusement par l'ensemble du Conseil.

### 4. Bilan de la rentrée 2025

#### 4.1. Contrats doctoraux

18 CDSN : 7 à l'ENS, 8 à Lyon 2, 2 à Lyon 3, 1 à l'UJM.

15 CDU : les résultats sont n ligne et font l'objet de la brève n°455 :

<https://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve455>

1 CDU fléché au DDL en description et typologie des langues, sous la direction de la directrice de recherche récemment nommée à Lyon 2, Mme Nina DOBRUSHINA.

2 CDU handicap : 1 Lyon 2 et 1 Lyon 3

1 CDU à l'Institut Arts (ECLLA) : Arts, Recherche, Territoires, Savoirs, avec financement ANR (UJM)

#### 4.2. Inscrit.es

Au jour du 26 novembre 2024, et sans compter les 67 demandes examinées le matin en Commission doctorale, on compte 228 inscrit.es selon Eva MODOLO : 14 ENS, 39 UJM, 62 Lyon 3, 108 Lyon 2.

#### 4.3. Formations transversales 3LA

##### 4.3.1. 2024

Les 6 formations proposées par l'ED ont fait l'objet de 42 demandes, mais seulement 32 ont été validées, soit une baisse significative par rapport à 2023 (x 37) et surtout par rapport à 2022 (x 59), ce qui peut s'expliquer par la forte concurrence des formations proposées en ligne, notamment par l'UdL.

Les retours de l'évaluation des formations sont très positifs, et plusieurs commentaires de de satisfaction demandent à ce que tel ou tel atelier ne soient surtout pas supprimés tant ils sont jugés indispensables à la formation. Le format d'une journée pour Biblio est jugé idéal, mais les séances de 3h30 pour TTT sont vécues comme trop longues. FILL continue à être plébiscité comme une expérience utile, agréable qui permet de sortir du cadre universitaire. Il est rappelé que cette formation demande beaucoup de travail personnel, pour cette raison elle est validée 30 h, même si pour certain.es les efforts exigés vont au-delà des 10 h qui s'ajoutent aux 21 h de présence. Marie Apolline JOULIE rappelle la nécessité absolue que les livres commandés par le service financier de la DRED arrivent à temps, en raison de l'incident en 2024 suite à une erreur commise par la personne recrutée en renfort. Preuve supplémentaire que rien n'est simple dans la relation de l'ED 3LA avec la DRED de Lyon 2...

##### 4.3.2. 2025

Sibylle GOEPPER tient à remercier la gestionnaire Eva MODOLO grâce à qui toutes les formations organisées par 3LA sont désormais présentes sur la plateforme ADUM et proposées automatiquement en priorité aux doctorant.es de 3LA. La capacité offerte pour chaque formation est de 12 personnes. Pour l'instant, et sans préjuger de l'évolution des inscriptions au fil de l'eau, 50 doctorant.es se sont inscrit.es et se distribuent de la façon suivante : TTT1 : 11 ; TTT2 : 2 ; Biblio 1 : 12 ; Biblio 2 : 2, dont une nouvelle date a été proposée, soit le 28 mai comme cela est indiqué sur le site ; SCICOM : 11, cette formation assurée par notre collègue anglophone Erica DUMONT du Centre de langues se fait en ligne et est commune aux ED 3LA et EPIC qui la financent conjointement ; Ecris-long : 4 ; Ecris-court : 8. Nous n'avons pas encore les dates de la formation FILL, en partenariat avec la Villa Gillet qui organise le Festival International de Littérature de Lyon en 2025 du 19-25 mai. M. Luc ANGELINI qui représente l'institution culturelle et qui est membre avec voix délibérative du Conseil, proposera 10 noms d'auteurs ou d'autrices francophones lors de la Rentrée solennelle.

## 5. Présentation du doctorat / label Recherche-création

Invitée par la direction de l'ED 3LA, Mme Anolga RODIONOFF est professeure à l'université Jean-Monnet de Saint-etienne en esthétique et Sciences de l'art et directrice de l'unité de recherche stéphanoise ECLLA. C'est au titre de représentante pour la communauté Lyon-Saint-Etienne du RESCAM (Réseau Création, Arts et Media) dont notre École est membre, qu'elle prend la parole pour présenter le doctorat et le label Recherche-création .

Mme RODIONOFF rappelle d'abord que la Recherche-création est clairement identifié dans le panorama français et européen ; qu'il s'agit là d'une méthode de recherche par la pratique de l'art aussi bien en arts plastiques, architecture, design, musique qu'en littérature, études théâtrales et cinématographiques, etc. Cette conjugaison de la recherche discursive et de la pratique est désormais chose courante dans la section 18 du CNU, à partir des Arts plastiques. Cette prospective Recherche-création concerne aussi depuis 2023 le CNRS.

Une réflexion est bien entendu menée au sein du RESCAM qui plaide pour une ouverture académique sur les écoles d'art et pour une ouverture artistique, et qui a rédigé en 2019 un *vademecum* (voir ci-dessous) déclinant les conditions requises non pas pour l'obtention de la mention Recherche-création mais pour la reconnaissance d'un « label » Recherche-création lors de la soutenance. Cette labelisation montre qu'elle subsume disciplines et spécialités pour accorder toute sa place à la pratique :

*Dans le cadre du doctorat unique défini dans l'Arrêté du 25 mai 2016, le Réseau CAM (Création, Arts et Media) défend l'idée d'un doctorat recherche en création, fondé sur une diversité de spécialités, de politiques de formation, d'évaluation, de formats et de poursuites de carrière.*

*Ce Vade-mecum a pour objectif de présenter les principes communs propres à fonder des recherches qui nécessitent un engagement avéré dans une pratique de la création artistique.*

1. Dans ce doctorat, le rapport à la pratique est essentiel, tout comme la portée épistémologique de la recherche développée dans l'écriture de la thèse. Dans tous les cas, la qualité de l'essai théorique ainsi que du travail artistique fonde la valeur de la thèse.

2. Les formes de la thèse varient selon la production artistique. Le doctorat témoignera d'une démarche singulière dans un champ de références artistiques international et de la capacité du doctorant à énoncer les conditions procédurales suivies, au regard du travail réalisé.
3. La réflexion critique doit reposer sur une méthodologie affirmée et un questionnement heuristique pertinent. La capacité à expérimenter, à analyser, à problématiser, à argumenter la pratique artistique et à la contextualiser garantit l'apport de connaissances inédites dans le champ des arts.
4. Selon les besoins de la thèse, il est possible d'associer un professionnel de l'art à la direction de la thèse selon les modalités envisagées dans l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016.
5. Le texte théorique comportera environ 450.000 signes, soit plus ou moins 250 pages complétées par des annexes et/ou une documentation de la pratique artistique.
6. La thèse doit être réalisée dans le temps prévu par les textes, trois ans à temps plein et six ans à temps partiel.
7. La soutenance de thèse consistera à présenter à la fois l'essai théorique et le travail pratique qui fera l'objet d'une présentation ou d'une restitution conséquentes : exposition, installation, projection, performance, lecture, concert, etc., pour les membres du jury et le public.

Paris, le 8 avril 2019, Membres du Réseau CAM (*Création, Arts et Media*)

L'intervention d'Anolga RODIONOFF suscite beaucoup d'intérêt parmi les membres du Conseil dont les questions et les remarques tournent principalement autour de deux points : le financement (peut-on envisager une dotation supplémentaire pour légitimer ce label ?) et l'archivage des performances. Marc DESMET qui représente l'ED 3LA au jury du CNSMD de Lyon de recrutement des artistes musiciens candidatant au doctorat Recherche et pratique, souligne que lors de la soutenance, il n'y a pas de captation de la performance des doctorants musiciens et que celle-ci n'est pas l'objet d'une évaluation.

A l'heure où est rédigé ce compte rendu, on a appris que l'UdL a lancé un groupe de travail intitulé « doctorat Recherche-création » qui se réunira le 29 janvier à la ComUE. C'est Claudia PALAZZOLO qui représentera l'ED 3LA.

## 6. Proposition d'un avenant au règlement de l'École doctorale

Il s'agit de répondre aux demandes répétées et légitimes de l'UMR HISOMA dont on soulignera la participation régulière et active de sa représentante, Pascale BRILLET-DUBOIS, d'être élue membre du Conseil de 3LA avec voix délibérative. Afin de respecter les dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016 qui fixent le nombre maximum des membres à 26, Philippe MEUNIER propose d'amender le règlement<sup>1</sup> de la façon suivante : porter à 15 le nombre de représentant.es d'enseignant.es-chercheur/euses des établissements opérateurs et des unités de recherche constitutifs de l'ED, et de réduire à 4 le nombre de personnalités extérieures. En effet, le/la représentant.e du musée des Confluences de Lyon n'a jamais répondu aux sollicitations de la direction de l'ED qui leur écrira pour les libérer de leur engagement.

---

<sup>1</sup> [https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/reglement\\_interieur.pdf](https://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/reglement_interieur.pdf)

Une élection a donc lieu à bulletins secrets : les 19 membres présents avec voix délibérative se déclarent favorables à l'unanimité à ce que l'UMR HISOMA devienne membre du Conseil de l'École doctorale 3LA avec droit de vote.

#### 7. Examen de trois demandes de césure (envoyées en amont)

Elles émanent de trois établissements et de trois unités de recherche : Théo GIBERT (Lyon 3, MARGE), Hurcycclle GNONHOUE (Passages XX-XXI, Lyon 2) et Line PISON (UJM, IHRIM). Lecture est faite de l'article 14-alinéa 5 de l'arrêté du 25 mai 2016 qui définit ce qu'est la période dite « de césure » et surtout les motifs exacts qui la motivent :

L'article 14-alinéa 5 de l'arrêté du 25 mai 2016, définit cette période dite « de césure », comme étant une période insécable d'une durée maximale d'une année universitaire, non renouvelable. Durant cette période, un.e doctorant.e, suspend temporairement sa formation doctorale et son travail de recherche, dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle sans rapport avec la thèse. Cette période de césure étant concédée exceptionnellement. Elle est effectuée sur demande expresse et motivée du/ de la doctorant.e.\*

Par ailleurs, la période de césure peut se dérouler :

- En France ou l'étranger ;
- Dans le cadre d'un engagement bénévole, d'un service civique ou d'un volontariat associatif ;
- Dans le cadre d'un contrat de travail ;
- Pour poursuivre une formation dans un domaine différent de celui du processus de recherche suspendu ;
- Pour préparer un projet de création d'activité. Dans ce cas, césure s'inscrit dans le dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » ;
- Pour permettre aux sportifs ou artistes de haut niveau de se préparer et/ou participer à un évènement particulier.

Il est rappelé que les projets personnels, congés de maladie, maternité/paternité n'entrent en aucune manière dans le cadre d'une césure ; que les projets objets de la césure doivent être construits et bien définis ; qu'aucune demande de césure n'est acceptée au-delà de la 5<sup>ème</sup> année de doctorat ; que le demande d'année de césure doit être déposée auprès du secrétariat de doctorat avant le 15 décembre de l'année universitaire en cours et ce 2 mois minimum avant la date d'entrée en vigueur de la césure.

Les trois demandes dont l'une est mal renseignée, non signée par le directeur de thèse ni par la directrice de l'unité de recherche, reçoivent un avis défavorable après vote à main levée des 18 membres présents avec voix délibérative :

Théo GIBERT : Non x14 ; Abstention x 4 ;

Hurcycclle GNONHOUE : Oui x 3 ; Non x 13 ; Abstention x 2

Line PISON : Oui x 2 ; Non x 15 ; Abstention x 1

#### 8. Examen d'une demande de dérogation pour rédaction et soutenance dans une autre langue que le français. (formulaire envoyé en amont)

La demande émane d'un étudiant en études ibériques et latino-américaines du laboratoire LCE, Lucio SCIARRETTA, qui désire rédiger et soutenir sa thèse en espagnol, sa langue maternelle, pour pouvoir faire connaître ses travaux dans les pays hispanophones, et en particulier en Amérique Latine : Oui x 13 ; Abstention x 5.

#### 9. Questions diverses éventuelles

Sans question, la prochaine réunion du Conseil est fixée au mardi 18 mars à 14 h, salle à préciser.

La séance est levée à 18 h 20.

Ecole Doctorale 3LA  
Lettres - Langues - Linguistique - Arts

Le Directeur  
**Philippe MEUNIER**

